

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
en vue de l'occupation temporaire du domaine public
Article L.2122-1-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques
Emplacement dédié à la vente de livres
PARC DE MAISON BLANCHE - CHARLES AZNAVOUR
150 BOULEVARD PAUL CLAUDEL – 13009 MARSEILLE

OBJET DE LA CONSULTATION :

La Mairie du 5ème secteur de Marseille lance un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation et l'exploitation d'un stand libraire au Parc de Maison Blanche- Charles Aznavour situé 150 boulevard Paul Claudel 13009 Marseille, dans le cadre de la troisième édition de l'évènement « JOURNÉE DE LA CULTURE PROVENÇALE ET SON FESTIVAL DU LIVRE », évènement festif et culturel du dimanche 07 septembre 2025.

La consultation lancée par la Mairie des 9ème et 10ème a pour objet de sélectionner un seul candidat.

Le présent avis a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente .

DESCRIPTIF :

Les candidats pourront proposer à la vente :

- des livres adulte et jeunesse
- des livres documentaires sur la Provence
- des romans autobiographiques

S'ils le souhaitent les candidats pourront proposer des séances de dédicaces, en présence des auteurs invités par le salon.

L'emplacement accordé au sein du parc relève de la discrétion de la mairie de secteur. Le libraire devra exposer, et vendre les livres des auteurs présents.

Le libraire devra mettre en place un espace dédié spécial jeunesse, facilement reconnaissable par le public.

La jauge attendue est entre 500 à 800 personnes.

DURÉE DE L'OCCUPATION :

L'autorisation est délivrée pour la journée du dimanche 07 septembre 2025.

Les jours et horaires d'occupation seront définis ultérieurement dans la convention d'occupation.

L'occupation du domaine public ne peut être que temporaire, elle présente un caractère précaire et révoquant.

Le non respect des dispositions mentionnées dans le présent document entraînera le retrait

définitif de l'autorisation d'occupation du domaine public délivrée au candidat.

CONTRAINTES TECHNIQUES :

- * prévoir le temps d'installation afin que le candidat soit prêt pour le lancement de la journée
- * la présence du candidat tout au long de la journée
- * respect des normes en vigueur concernant le matériel et les marchandises vendues
- * respect des consignes de sécurité
- * bénéficier de toutes les assurances et des agréments nécessaires à l'exercice de l'activité
- * se conformer à la réglementation du code du travail, du code du commerce et du code de la consommation
- * respect strict de la présence d'occupation durant les jours et horaires définis dans la convention d'occupation, interdiction de stationnement ou d'entreposer du matériel au-delà de l'horaire de fermeture fixé dans la convention
- * interdiction de diffuser de la musique ou d'installer du matériel audio
- * la Mairie se réserve le droit d'annuler la manifestation pour des raisons météorologiques

DOCUMENTS A FOURNIR / CONTENU DU DOSSIER

Pour sa candidature, chaque candidat devra présenter :

- un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter un dossier
- un extrait Kbis de moins de 3 mois de la société ou les documents officiels de l'association selon le statut
- l'avis de publication au répertoire SIREN
- une photocopie recto / verso de la carte nationale d'identité ou tout autre document en cours de validité permettant de justifier l'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- la photocopie recto / verso de la carte grise du ou des véhicules entant dans le Parc Maison Blanche- Charles Aznavour pour décharger les marchandises si besoin
- si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de la structure, le pouvoir de ce dernier au signataire
- la qualification de l'équipe
- une présentation du projet (détail de l'organisation)

CRITÈRES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES : Note sur 20 points

1 / CANDIDATURE / DOCUMENTS FOURNIS 5 POINTS

2/ QUALITÉ DU PROJET, ASSORTIMENT DE L'OFFRE / 10 POINTS

3/ INFORMATIONS DU CONSOMMATEUR / 5 POINTS

Présentation d'une liste détaillée des ouvrages proposés à la vente et leurs tarifs
Moyens de paiement proposés

TARIFICATION VERSÉE AU TITRE DE L'OCCUPATION :

Conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques cette occupation donnera lieu au paiement d'une redevance journalière

Tarifs 2023 (code 314 A)

Occupation à caractère commerciale forfait/jour..... 26,22 € / jour (vingt six euros et vingt deux centimes)

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Les documents et éléments demandés devront être transmis par mail à atelierdesarts@marseille.fr ou par courrier avec accusé réception à l'adresse suivante :

MAIRIE des 9 et 10 èmes arrondissements
Maison Blanche
Commande Publique – Service Vie Locale
150 Boulevard Paul CLAUDEL
13009 MARSEILLE

Date limite d'envoi des candidatures : lundi 30 juin 2025 à 16h00

Seuls les dossiers complets et reçus avant la date limite seront instruits.

Les dossiers complets feront l'objet d'une réponse par mail accusant leur bonne réception.

L'absence de réponse de l'administration après dépôt du dossier ne vaudra pas acceptation.

Renseignements techniquesMadame Carine BONANNO 04 91 14 63 58
.....Madame Jacqueline RUIZ 04 91 14 63 63

Renseignements administratifsMadame Nadine JAMIN 04 91 14 63 28
.....Madame Ariane JORDI 04 91 14 63 26
.....Madame Karen CHAUMERY 04 91 14 63 69